



Une attente forte !

L'offre Orange Bank sera commercialisée dans nos boutiques dès le début de l'année 2017. Pour la vente à Orange, les enjeux sont importants.

Pour la CFDT, cette nouvelle ambition commerciale doit s'accompagner des meilleures conditions de travail pour les salariés.

Les salariés des boutiques Orange, ainsi que ceux de la Générale De Téléphone (GDT), proposeront à leurs clients des produits bancaires, avec l'arrivée de l'activité Orange Bank en France début 2017.

Concrètement, où en est-on ?

Les salariés des boutiques Orange (*Agences Distribution + Générale De Téléphone*) proposeront à leurs clients des produits bancaires, avec l'arrivée de l'activité Orange Bank en France début 2017.

Les salariés des boutiques Orange ont encore reçu très peu d'informations et leurs attentes sont fortes : c'est pourquoi **la CFDT** tient à informer et accompagner le personnel sur ce sujet impactant l'environnement de travail et les métiers.



Orange dans Groupama Banque :

La prise d'intérêt d'Orange dans Groupama Banque à hauteur de 65% a été officialisée par les deux acteurs via un communiqué de presse le 22 avril 2016. Groupama banque (*environ 500 000 clients*) deviendra alors Orange Bank, une nouvelle filiale du Groupe Orange: cette banque 100% mobile sera commercialisée sous la marque Orange dans ses réseaux de distribution, et sous la marque Groupama dans leurs réseaux de distribution. La transaction sera finalisée fin 2016, pour un lancement début 2017.

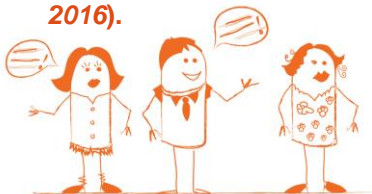
L'enjeu :

L'objectif annoncé est d'atteindre à terme 2 millions de clients en France. Orange Bank sera lancée par la suite en Espagne, en Belgique etc ...

Le contexte est favorable et s'inscrit dans la lignée des produits Orange Money et Orange Cash.

De plus, 2017 sera l'année de la mise en œuvre en France de la portabilité des comptes bancaires, ce qui facilitera pour les clients intéressés, leur passage à Orange Bank.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nos militants CFDT pour connaître la liste des boutiques concernées par la formation IOBSP et la souscription Orange Bank (liste des boutiques présentée au CNSHSCT en juin 2016).



Un environnement et des moyens à adapter.

Au-delà de la formation prévue, les vendeurs souhaitent (« pour être à l'aise ») pouvoir réaliser ce type de transaction dans un espace propice à la confidentialité. **La CFDT** veillera à ce qu'un espace de ce type soit présent dans chacune des boutiques identifiées.

Par ailleurs, pendant la durée de la formation, **la CFDT** réclame en anticipation des renforts conséquents en boutique, ainsi que le maintien d'une PVC moyenne pour les personnes en formation et celles en renforts mobilisés.

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>
<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>
http://twitter.com/CFDT_FTOrange





En savoir +

La nécessité d'une formation adaptée

Une formation spécifique de 12 jours sera dispensée à environ 700 volontaires répartis dans 140 boutiques partout en France, afin de pouvoir proposer aux clients l'ouverture d'un compte bancaire Orange Bank. Elle inclut **la formation IOBSP** de 80 heures (*Intermédiaire en Opérations Bancaires et Services de Paiement*), qui est obligatoire en France pour proposer l'ouverture d'un compte bancaire à un client.

Tous les autres conseillers auront, quant à eux, une formation de base de deux heures pour faire de la prise d'intérêt auprès des clients.

Orange envisage de lancer un appel à volontariat auprès des vendeurs dans chacune des 140 boutiques pré-identifiées afin qu'environ 4 à 5 personnes suivent immédiatement cette formation d'ici le début d'année 2017. Les autres salariés seraient ensuite formés par vagues jusqu'en 2018.

Pour la direction, cette nouvelle activité n'est pas un changement de métier de nos vendeurs, puisqu'il s'agira d'un nouveau produit à proposer parmi d'autres.

Néanmoins, la CFDT considère qu'il s'agit bien d'un élargissement des compétences des vendeurs que l'entreprise doit prendre en compte dans le développement professionnel des salariés qui seront concernés par cette nouvelle activité de vente.

La CFDT considère qu'il s'agit bien d'un élargissement des compétences des vendeurs que l'entreprise doit prendre en compte dans le développement professionnel des salariés qui seront concernés par cette nouvelle activité de vente.



En savoir +

Le respect du volontariat et de toutes les candidatures

La CFDT revendique que chaque salarié puisse se porter volontaire en connaissance de cause !

Dès l'ouverture des appels à volontariat, **la CFDT** demande que l'entreprise indique en toute transparence vis-à-vis des salariés, :

- ✦ Un appel à volontariat au niveau de l'AD, avec la liste des boutiques identifiées, afin que chaque salarié puisse se porter volontaire, même s'il n'est pas déjà rattaché à une boutique « IOBSP ».
- ✦ La liste des critères de priorisation entre les salariés.
- ✦ Le planning précis des dates de formation.
- ✦ Le lieu exact de la formation, pour chacune des boutiques concernées.
- ✦ Un rappel des droits des salariés concernant la garde d'enfant en cas de formations sur site distant; le paiement / rattrapage des heures supplémentaires; l'amplitude horaire de travail maximum ; etc...
- ✦ Les modalités, si besoin, de l'avance de frais et de remboursement en cas de nuit(s) passée(s) à l'hôtel.
- ✦ L'accompagnement prévu pour effectuer les réservations de voyage via Onéo.
- ✦ La grille de rémunération de la prise d'intérêt et celle de la souscription à Orange Bank.
- ✦ Les modalités de planification des congés pendant cette même période ainsi que durant la période de lancement de l'offre.
- ✦ Les mesures d'accompagnement envisagées.

**Engagée pour vous représenter,
la CFDT ne lâche rien sur vos
conditions de travail et votre métier.**

